



Conseil Municipal du 17 octobre 2023 Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept du mois d'octobre à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 11 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

Conseillers en exercice

D 3-1/2023

Présents:

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC (à partir de 19h09), Mme RONCHIADIN (à partir de 19h34), Mme SEGUIN (à partir de 19h09), M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT (jusque 22h21), M. RENOUF, Mme LAURENT.

Exercice 2023

Absents ayant donné procuration:

Décision Budgétaire Modificative n°2 M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE (jusque 19h09) Mme RONCHIADIN ayant donné procuration à M LE NEINDRE (jusque 19h34) Mme SEGUIN ayant donné procuration à Mme FARINEAUX (jusque 19h09) Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration M. EURIN M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M. GARCIA

Nombre de conseillers :

En exercice: 33 Présents: 29 Absent: 0

Excusés-représentés: 4

Votants: 33

Absente:

Mme BRILLOT (à partir de 22h21)

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Le budget étant un acte d'autorisation et de prévision, il doit être ajusté en cours d'exercice pour tenir compte de la mise en œuvre des projets, d'éventuels évènements imprévus, de nouvelles dépenses envisagées, de nouvelles recettes notifiées. Ces ajustements constituent des décisions budaétaires modificatives.

La décision budgétaire modificative n°2 prévoit :

Le Maire, soussignée, certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID: 059-215905274-20231017-DEL3_1CM171023-BF

- En section de fonctionnement :

RECETTES		DEPENSES	
		011 – Charges à caractère général	- 2 100.00 €
		65 – Autres charges de gestion courante	2 100.00 €
TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2-1 /2023 du 02 février adoptant le Budget primitif 2023,

Vu la délibération 6-4 /2023 du 04 avril 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023,

Vu la délibération 8-4/2023 du 04 juillet 2023 adoptant la décision budgétaire modificative n°1

Considérant la nécessité d'ajuster le budget,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- ADOPTE la Décision Budgétaire Modificative n°2 pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 0.00 € selon le document budgétaire ci-joint,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération
- DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Joséphine FARINEAUX